

artsnb

**Prix du Lieutenant-gouverneur
pour l'excellence dans les arts**

Programme évalué par jury

Date limite des mises en candidatures: 15 juin 2011

PRIX

Mise en candidature : (précisez)

Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts littéraires en français;

Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts de la scène;

Précisez la discipline : _____

Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence en arts visuels.

Précisez la discipline : _____

ARTISTE PROPOSÉ

M.

Mme

Nom: _____
(Prénom) (Nom)

Adresse postale: _____

Ville: _____

Province: _____ Téléphone (R): _____

Code postal: _____ Téléphone (B): _____

Courriel: _____ Télécopieur: _____

A résidé au N.-B. de _____ à _____ Résident permanent du N.-B. depuis _____

PRÉSENTATEUR

Particulier Groupe Organisation

M.

Mme

Nom: _____
(Prénom) (Nom)

(Veuillez indiquer votre affiliation à l'artiste proposé – s'il y a lieu.)

Nom du groupe ou de l'organisation: _____
(et fonction au sein du groupe ou de l'organisation – s'il y a lieu)

Adresse postale: _____

Ville: _____

Province: _____ Téléphone (R): _____

Code postal: _____ Téléphone (B): _____

Courriel: _____ Télécopieur: _____

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

artsnb est la marque de commerce du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

DOCUMENTS À L'APPUI

Tous les présentateurs doivent annexer une copie des documents suivants au formulaire de mise en candidature:

- Le curriculum vitae de l'artiste proposé. Ce document devrait inclure la liste ou un sommaire des mentions, diplômes, réalisations, publications, expositions, spectacles, etc. (maximum 5 pages).
- Un bref énoncé justifiant la proposition de mise en candidature (maximum 1 page).
- Une courte biographie (1 page).
- Quatre copies des exemples d'œuvres et leur description.
Assurez-vous de bien vérifier la description du programme pour les exemples d'œuvres requis selon la discipline pour laquelle vous soumettez une candidature.
- Les présentateurs peuvent soumettre tout autre document pertinent à l'appui de la mise en candidature (maximum 3 pages).

NOTA: Pour être convaincante, la présentation d'une mise en candidature doit être concise et simple. Afin d'aider les membres du jury dans leur tâche, nous demandons de vous en tenir strictement à la limite de dix pages : le c.v. 5 pages; l'énoncé justifiant la mise en candidature, 1 page; la biographie, 1 page; et autre document pertinent, 3 pages.

ENGAGEMENT DU PRÉSENTATEUR

Par la présente, j'atteste que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans la présente mise en candidature sont exacts. En outre, je comprends que :

- il est de ma responsabilité de m'assurer que tous les documents requis pour compléter mon dossier soient reçus par **artsnb** ou mis à la poste au plus tard à la date limite annoncée pour ce concours, **soit le 15 juin**;
- les mises en candidature reçues portant un sceau postal postérieur à la date limite annoncée ne seront pas acceptés;
- seules les mises en candidature complétées dans les délais prescrits seront présentées au jury.

Signature du présentateur

Date

FAIRE PARVENIR À :

Veillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli accompagné de tous les documents et les exemples d'œuvres requis à :

artsnb
61, rue Carleton
Fredericton (N.-B.) E3B 3T2

Téléphone : 506 444-4444
Sans frais au N.-B. : 1-866-460-ARTS (2787)
Télécopieur : 506 444-5543

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Seulement les candidatures retenues seront avisées.

Les noms des lauréats au Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts seront annoncés publiquement avant la cérémonie officielle.

Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

This nomination form is also available in English.

artsnb se réserve le droit de réviser ses programmes sans avis.

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

artsnb est la marque de commerce du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.